

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 12– Environnement, agriculture et énergie
Investissement
Chapitre 907 - Environnement
Sous-fonction 72 - Actions en matière de déchets
Programme « Prévention et gestion des déchets »
Action « Prévention des déchets »

L'action est abondée de 0,37 M€ en AP et 0,37M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur l'emprunt.

Exposés des motifs :

La Région Ile-de-France est très investie sur les actions en matière de déchets. Elle a, d'ailleurs, fait de la prévention un axe fort de sa politique. Les projets de ressourceries, de recycleries se développent sur tout le territoire. Le compostage de proximité et les actions de prévention des déchets s'accroissent. Cette politique régionale, en plus de répondre à un enjeu environnemental, est pourvoyeuse d'emplois durables non délocalisables.

Le présent amendement vise à maintenir et à poursuivre l'effort régional en la matière.

Mounir Satouri

